



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 23-2017 - Budget de l'année 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette année, la Commission permanente des finances (Cofin), composée de Mmes et MM. D. Aguet, J.-D. Briod, J.-R. Chavan (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart, R. Golay (suppléant), C. Guillen, L. Jeanneret, J.-M. Marlétaz, A. Mumenthaler (suppléante), A. Ogay, A. Schranz, Ph. Slama (suppléant) et R. Pfister (président), s'est à nouveau organisée en sous-commissions par Direction dans le but de donner plus de profondeur à ses analyses. Les rapports de ces sous-commissions font partie intégrante du présent rapport et en complètent les constats.

La Cofin s'est réunie le 27 novembre 2017 pour étudier le préavis no 23-2017, ainsi que pour prendre connaissance du préavis d'intention no 24-2017 relatif au plan des investissements 2017-2021. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Gil Reichen, et Monsieur le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard pour la qualité des informations fournies dans les préavis et les renseignements complémentaires donnés lors de la présentation du 22 novembre 2017 et pendant la séance.

Etude du préavis

Ce budget constitue une nouvelle étape de transition. La marge d'autofinancement croît à nouveau, mais comme en 2016 et 2017, il sera nécessaire d'augmenter la dette communale pour financer les investissements envisagés. Pour la plupart, il s'agit de la poursuite de travaux déjà engagés. Quant aux nouveaux, il s'agira d'en examiner l'urgence lors de l'analyse des préavis qui seront soumis au Conseil.

Résultat général

La Cofin enregistre le résultat légèrement négatif de CHF 833'600.-, qu'un amendement technique permettra de ramener à CHF 693'600.-. Ce résultat tient compte d'un prélèvement net de CHF 2'737'100.- sur les fonds de réserve, notamment en rapport avec la rénovation de la STEP, l'épuration des eaux usées et le traitement des déchets.

Effectif du personnel

Il est en augmentation constante depuis 2008 (+ 3,15 ETP en 2018), abstraction faite du transfert du personnel de police à l'association intercommunale. Pour 2018, il s'agit essentiellement de la pérennisation de postes temporaires dont l'utilité à moyen terme s'est avérée. Cette évolution paraît acceptable, tant que les ressources courantes de la Commune le permettent.

Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables croissent de 3,4 % par rapport au budget 2017. Alors que les charges de personnel (indexation de 0,3 %) ainsi que les achats de biens, services et marchandises n'augmentent que modérément, les aides et subventions bondissent de 15 %, notamment suite à la création de 200 places supplémentaires de places d'accueil de jour des enfants.

Par rapport aux comptes 2016, l'évolution est similaire.

Quant aux charges dites non maîtrisables, elles évoluent moins fortement, tant par rapport au budget 2017 (+ 1,2 %) qu'en regard des comptes 2016 (+ 2,3 %). Le fort recul des taux d'intérêts sur les emprunts communaux est malheureusement contrebalancé par une accélération des amortissements suite au bouclage de nombreux crédits d'investissement en 2017. On voit bien l'importance d'être prudents lors du vote de tels crédits, l'impact sur le compte de fonctionnement ne se faisant pas attendre.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités, autrement dit les charges péréquatives, croissent globalement de CHF 1'298'700 (+ 2,1 %) en montants nets. On constate les premiers effets des modifications intervenues dans le système péréquatif cantonal, qui pénalisent fortement les communes bénéficiant d'une valeur élevée du point d'impôt. Cette tendance aura des effets désastreux sur les comptes futurs de la Commune de Pully. Le coût pour le contribuable pulliéran sera fortement accru et l'autonomie financière de la Commune se rapprochera un peu plus du point zéro.

Analyse des revenus

L'élément principal est la stabilité des revenus fiscaux par rapport au budget 2017. L'augmentation par rapport aux comptes 2016 est surtout due au fait que 2016 fut une année particulièrement décevante sur le plan fiscal. L'évolution négative des revenus non fiscaux est à attribuer à la régression des revenus de Pully provenant du système péréquatif.

Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement, soit la capacité de la Commune à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, est légèrement plus faible dans le budget 2018 (CHF 2,3 mios) que dans le budget 2017 (CHF 3,5 mios). Il sera donc à nouveau nécessaire, en 2018, de recourir à l'emprunt pour financer une partie des investissements prévus en 2018 (CHF 27,7

mios). Compte tenu du fait que les investissements effectifs se situeront vraisemblablement autour de CHF 15 mios, la dette consolidée devrait atteindre CHF 100 mios à fin 2018, niveau encore raisonnable par rapport à la population et à la capacité financière de la Commune. Le niveau très bas des taux d'intérêt en limitera l'impact sur le compte de fonctionnement. Cette situation risquant toutefois fort de se péjorer au cours des années à venir, elle constituera néanmoins une incitation à la prudence.

Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 94'900.-, n'appelle pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

Conclusion

Suite à un oubli, les émoluments encaissés au Service urbanisme et environnement (rubrique 420.4313), d'un montant de CHF 140'000.-, ne figurent pas dans budget 2018. La Commission des finances propose donc un amendement technique de ce montant. L'excédent de charges est ainsi ramené à CHF 693'600.-.

La Commission des finances, à l'unanimité de ses 11 membres, recommande donc au Conseil Communal

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2018 dont le résumé, amendé, est le suivant :

○ Total des charges	CHF 157'825'700.-
○ Total des revenus	CHF 157'132'100.-
○ Excédent de charges	CHF 693'600.-

après

○ Amortissements	CHF 5'801'200.-
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 458'000.-
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -3'195'100.-

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.-
3. d'approuver le budget 2018 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (participation de Pully CHF 94'900.-)

Pully, le 2 décembre 2017

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président

Rapport de la sous-commission DAGF à la Commission des finances

Budget 2018 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Membres de la sous-commission :
Annie Mumenthaler, Carlos Guillen, Jean-Denis Briod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

La sous-commission DAGF, composée de Carlos Guillen et de Jean-Denis Briod, Annie Mumenthaler étant excusée, s'est réunie le mardi 14 novembre afin d'examiner le budget de la DAGF.

La clarté du document et des notes explicatives a permis de répondre à l'essentiel des interrogations et préoccupations de la sous-commission, si bien qu'elle est parvenue à la conclusion qu'une réunion avec Monsieur le Syndic et Monsieur le Chef de service ne s'imposait pas. Ses quelques questions ou remarques ont été traitées par échange de mails.

Les questions et les réponses ont porté sur plusieurs points, dont les principaux sont :

1) la remise d'une présentation synthétique des charges et recettes de deux événements fortement soutenus par la collectivité en 2018 : Le Festival Pully Québec et l'exposition Hodler et

2) la prévision des recettes fiscales 2018 que la sous-commission aurait prudemment laissées au niveau moyen des trois années antérieures ; la DAGF justifie les augmentations dans sa réponse et conclut en qualifiant sa prévision d'« optimiste mais pas irréaliste ».

L'intégralité des questions et réponses données par mail du 21 novembre sont reproduites ci-après.

Conclusion:

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission recommande à la Cofin de soutenir le budget de la DAGF soumis au Conseil communal.

1. Présentation consolidée de deux événements culturels

Question:

Les charges et recettes de deux événements prévus en 2018 sont réparties dans plusieurs comptes, rendant fastidieuse une tentative de réconciliation aux fins d'appréhender en toute transparence l'effort financier global consenti par la collectivité :

Le Festival Pully Québec et b) l'exposition Hodler.

La sous-commission souhaite donc disposer d'une consolidation des coûts et recettes figurant au budget 2018 pour ces deux projets.

Réponse :

a) Festival Pully à l'heure du Québec

Comptes	Intitulés	Montants	
110.3012	Mise à disposition d'une aide (janvier à juin)	CHF	13'650.00
152.3123	Electricité	CHF	2'500.00
152.3189	Prestations délivrées par la Police (ASEL)	CHF	1'600.00
152.3189.01	Prestations délivrées par le SDIS	CHF	7'500.00
151.3650.03	Subvention communale (y compris Guy Bel)	CHF	151'000.00
Total montants portés au budget 2018		CHF	176'250.00

Il est à noter que cette manifestation ne génère pas de revenus qui seraient inclus dans le budget 2018.

b) Exposition Hodler

Comptes	Intitulés	Montants	
153.3012	Personnel occasionnel	CHF	29'000.00
153.3012.02	Personnel occasionnel financé par des sponsors privés	CHF	45'000.00
153.4361	Financement salaires personnel occ. par des sponsors	CHF	-45'000.00
153.3102.02	Publicité exposition	CHF	50'000.00
153.3111	Achat de mobilier pour l'exposition	CHF	4'000.00
153.3119.00	Frais d'achat de fournitures et de conservation	CHF	7'000.00
153.3119.02	Fournitures pour l'exposition	CHF	60'000.00
153.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	CHF	2'000.00
153.3170.01	Frais de médiation de l'exposition	CHF	10'000.00
153.3185	Frais de gardiennage	CHF	32'000.00

153.4802	Financement frais gardiennage fonds culture + loisirs	CHF	-32'000.00
153.4392.00	Entrées liées à l'exposition	CHF	-100'000.00
351.3141	Travaux de plâtrerie-peinture	CHF	8'000.00
351.3141	Travaux d'électricité divers	CHF	21'000.00
351.3141	Sécurisation mécanique des voies d'accès	CHF	33'000.00
351.3141	Extension du système d'alarme	CHF	55'000.00
351.3141	Fournitures de caméras et écrans + licences	CHF	7'000.00
351.3141	Divers et imprévus sur les transformations bâtiment	CHF	6'500.00
190.3111.00	Installation du Wifi	CHF	8'000.00
190.3185.00	Billetterie informatique	CHF	8'000.00
Total montants nets portés au budget 2018			CHF 208'500.00

Il est à noter que les travaux prévus concernant le bâtiment ainsi que ceux liés à l'informatique représentent une mise à niveau sur des standards de sécurité plus adaptés. Par conséquent, ces montants ainsi dépensés pourront profiter à toutes les autres expositions qui se dérouleront dans le futur.

2. Projet Espace Ramuz

Question :

Le projet "Espace Ramuz" devrait également être traité dès le début séparément et non pas intégré aux comptes du Musée. A cet égard, la sous-commission posera en plénum la question du planning de ce projet et de la nécessité d'engager une conservatrice déjà aujourd'hui.

Réponse :

Le budget 2018 prévoit l'engagement d'une conservatrice à 70% dès le début de l'année. C'est ce qui a été prévu au mois d'août au moment de l'élaboration du budget 2018. Or, le projet a pris beaucoup de retard, à cause notamment du délai de traitement du dossier par les services cantonaux (synthèse CAMAC) avant la délivrance du permis de construire par la Municipalité, ce qui exclut d'emblée l'engagement d'une conservatrice dès le 1er janvier 2018. Selon toute vraisemblance et à moins de recours à la Cour de droit administratif (CDAP), elle sera engagée entre les mois de juin et juillet 2018. Par contre, il est fort probable que nous ayons également besoin d'un renfort administratif et marketing (environ 30%) dans le courant de l'année, afin d'être en mesure de préparer le projet avant l'ouverture de l'espace muséal. Il est à noter que ce 30% fait partie des postes qui ont été mentionnés et admis par le préavis 13-2017 « Création d'un espace muséal C.-F. Ramuz à la Muette et constitution de la Fondation la Muette ».

En tout état de cause, chaque engagement fera l'objet d'une appréciation en fonction de l'avancement effectif du projet de transformation de « La Muette ».

Il n'est malheureusement pas possible de présenter les coûts et les revenus de l'Espace Ramuz de manière séparée. En effet, l'entité Musées comprendra trois structures qui

sont le Musée d'art, la Villa romaine (Archéolab) ainsi que l'Espace Ramuz. Toutes ces entités sont indissociables, notamment par le fait qu'elles partagent des coûts en commun tels que la direction des Musées, la médiation ainsi que la partie administrative.

3. Prélèvement sur les fonds

Question :

153.4802: Le prélèvement sur les fonds, collections et musées est fait à quelle fin? Ce point entraîne une question plus générale touchant l'ensemble des fonds. Existe-t-il une directive interne sur l'alimentation et l'utilisation des fonds ou ces mouvements sont-ils décidées de manière opportuniste?

Réponse :

Les fonds sont utilisés en fonction de leur but. En effet, les fonds ont été constitués dans le cadre des boucllements de comptes successifs et donc approuvés par le Conseil communal. Par conséquent, leur utilisation doit impérativement répondre au but pour lequel ils ont été constitués. En règle générale, nous essayons de prévoir leur utilisation dans les budgets en fonction des charges qui sont prévues.

4. 220.4222 - Intérêts et dividendes des placements

Question :

220.4222: quelle est l'explication pour le saut de 30'000 à 130'000 de revenus?

Réponse :

Le montant de CHF 30'000.00 inclus dans le budget 2017 a été, de toute évidence, sous-estimé. En effet, le dividende versé par la Romande Energie sur l'exercice 2017 est à lui seul proche de CHF 150'000.00. Par conséquent, la somme prévue dans le budget 2018, soit le montant de CHF 130'000.00 est beaucoup plus réaliste que la somme de CHF 30'000.00 prévue dans le budget 2017.

5. 220.4527 - Participation de communes à des charges de trafic et d'énergie

Question :

220.4527: le libellé est peu clair. Le texte donné dans les notes "Retour sur péréquation directe horizontale" est plus compréhensible. Ce libellé est-il imposé ou peut-il être modifié?

Réponse :

Seul le n° du compte est imposé par le plan comptable harmonisé. Par contre, on peut l'intituler comme on le souhaite. Le problème réside dans le fait que ce même compte est également utilisé par les services industriels. Par conséquent, nous ne pouvons pas l'intituler « Retour sur la péréquation directe horizontale » car cette description n'est

pas adaptée à l'usage fait dans le cadre des services industriels. C'est pour cette raison que nous avons opté pour un intitulé beaucoup plus général.

6. Estimation des recettes fiscales

Question :

21: les recettes fiscales ascendent à **CHF 101'595'000** dans le budget 2018, contre **CHF 97'000'000** dans la **prévision 2017** présentée à la COFIN à (recul de CHF 2,7 mios vs. Budget 2017), **CHF 94'909'529.- en 2016** et **CHF 97'735'862.- en 2015**. La sous-commission est consciente que ces chiffres sont très difficiles à estimer et dépendent de multiples facteurs imprévisibles. Les recettes de ces trois dernières années se situent entre CHF 94,9 et CHF 97,7 millions. Dans ces conditions, l'estimation la plus sûre ne serait-elle pas de tabler sur une stabilité plutôt que sur une croissance des impôts?

Réponse :

Effectivement, l'estimation des recettes fiscales est un exercice quelque peu périlleux !!! Pour l'évaluation des recettes fiscales, nous avons pris en compte les éléments suivants :

- les recettes fiscales de l'année 2016 et probablement celles de l'année 2017 relatives aux recettes fiscales dites aléatoires et imprévisibles (droits de mutations, impôt sur les gains immobiliers et impôts sur les successions et les donations) ont été très nettement inférieures à celles constatées lors des exercices précédents : pour le budget 2018, nous avons prévu une légère progression de ce type de recettes fiscales, anticipant une légère amélioration de la situation.
- l'impôt sur le revenu des personnes physiques est un impôt qui progresse de manière régulière d'une année à l'autre. Il peut être influencé par des éléments extérieurs, tels que l'impôt à la source mixte qui peut varier de manière importante d'une année à l'autre, en fonction de la vitesse de traitement des autorités fiscales. Néanmoins, nous pouvons compter sur une progression régulière de cet impôt, grâce notamment à l'augmentation du nombre de contribuables que nous constatons chaque année.
- l'impôt sur la fortune des personnes physiques a énormément progressé durant l'année 2016 et probablement durant l'année 2017. Ce phénomène s'explique en grande partie par l'amnistie fiscale actuellement en vigueur sur le Canton de Vaud. Pour l'année 2018, nous pensons que cet impôt devrait rester à un niveau très élevé, grâce notamment aux effets de l'amnistie fiscale ainsi que par des marchés boursiers qui ont atteint un haut niveau cette fin d'année. En effet, il faut compter en général une année de décalage afin de constater un effet sur les recettes fiscales.
- l'impôt sur le bénéfice des sociétés a été à un niveau relativement peu important dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2016. Ceci provient pour l'essentiel du retard pris dans la taxation de certains contribuables, notamment celles relatives à la « constellation Tetra Pack ». Pour l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2018, nous sommes partis du principe que le retard de taxation constaté durant l'année 2015 se comblerait.

Pour toutes ces raisons, le budget de l'année 2018 relatif aux recettes fiscales se situe aux alentours de CHF 101 mios. D'ailleurs, l'année qui est la moins influencée par des éléments négatifs est l'année 2015 avec des recettes fiscales de l'ordre de CHF 98.0

mios. Ainsi, les montants des recettes fiscales inclus dans le budget 2018 sont supérieurs de 4.1% à ceux réalisés durant l'exercice 2015, ce qui représente une progression annuelle de 1.3%, ce qui nous paraît tout à fait réaliste. Il est évident que le scénario proposé dans le cadre du budget 2018 est optimiste mais ne peut pas être considéré comme irréaliste.

Pour la sous-commission: Jean-Denis Briod 22/11/2017

Rapport de la sous-commission DDGS à la Commission des finances

Budget 2018 - Direction des domaines, gérances et sports

Membres de la sous-commission :
André Ogay, Luc Jeanneret, Philippe Slama

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

La sous-commission n'a pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et s'est préparé en conséquence.

La sous-commission s'est réunie à la Direction des Domaines, Gérances et Sport, le mercredi 17 novembre 2017, en la présence de la Municipale, Madame Lydia Masméjean et celle du chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Elle a parcouru les pages concernant les chapitres 17 (p 8 à 11), 3 (p 17 à 22), 512 (p 34 et 35), 580 (p 40) et 74 (p 46) en leur présence.

M. Cornuz nous a communiqué encore quelques informations lors d'un entretien téléphonique le 23 novembre pour nous préciser certains points.

La sous-commission remercie les deux représentants de la DDGS pour leurs réponses claires, précises et complètes.

Nous vous communiquons le résultat de nos travaux.

17 - Sports

170 : dès 2017, les charges et produits du « Centre sportif de Rochettaz - Football » sont enregistrés dans le groupe 174,

170.3123 : la nette diminution entre les budgets 2017 et 2018, relève d'une appréciation trop prudente sur le budget 2017. La DDGS ne pensait pas qu'elle ferait autant d'économie avec l'installation du nouvel éclairage. Ces économies se sont confirmées et le budget 2018 a été adapté.

170.3145 : ce compte enregistre essentiellement l'entretien des courts. Afin de pérenniser ces surfaces, la DDGS a prévu de rénover un court par année. Son coût est de CHF 100'000 environ par court. A la question sur la possibilité de faire une rénovation globale et de bénéficier d'une économie d'échelle, la DDGS y a réfléchi. Mais la solution n'est pas envisageable pour des raisons pratiques. En effet, le tennis ne peut pas fermer pour une année. De plus comme peu de sociétés travaillent dans ce domaine, la demande est très forte en hiver. En effet tous les clubs de tennis concentrent ces tâches durant cette période pour offrir au printemps des installations en ordre.

Quant à la pose d'un éclairage sur le chemin piétonnier, il s'agit du petit chemin descendant permettant d'accéder aux courts depuis le restaurant et continuant pour rejoindre les terrains de football. Les anciens réverbères sont peu efficaces et en mauvais état pour certains rendant le chemin dangereux la nuit. Ce changement permettra de sécuriser le chemin.

170.3312 : ce compte enregistre l'amortissement des terrains synthétiques de football.

170.4271 : il s'agit de la location des courts facturée au Tennis club à raison de CHF 10'800 par an. Ce loyer est perçu, car le Tennis club peut louer les courts à des clients externes. Des états financiers sont régulièrement remis au service des finances pour vérifier l'adéquation entre location et sous-location.

De même, le club house et son restaurant sont loués CHF 6'000 par année au Tennis club qui le met à disposition du gérant. En cas de bénéfice important du restaurant, le contrat de gérance prévoit une redistribution au Tennis club.

En l'état, ces deux activités ne sont pas bénéficiaires et le Tennis club vit de ses cotisations.

171.3123 : la buvette de Pully plage et le complexe de Pully plage (machinerie piscine et terrains) partageaient jusqu'en 2017 le même compteur électrique. Dès 2018, le complexe dispose de son propre compteur d'où l'apparition de ce compte.

171.3145 : nette diminution de ce poste. Les exercices précédents avaient budgétisé certaines dépenses extraordinaires qui ont sensiblement diminué. Le montant de 2018 correspond aux dépenses ordinaires auxquelles nous pouvons nous attendre.

172 : des efforts importants de la DDGS ont permis de réduire la pratique de sous-location des boucles d'amarrage. Des contrôles fréquents ont conduit à la résiliation de contrats de location, lorsque le locataire ne disposait plus lui-même de son propre bateau.

172.3012 : ces contrôles de location ont permis de résilier une cinquantaine de contrats et satisfaire autant de personnes qui attendaient de pouvoir disposer d'une boucle d'amarrage et réduire ainsi la longue liste d'attente. Ce travail a nécessité et nécessitera l'engagement de personnel occasionnel en vue de gérer ces mutations.

172.3190 : taxes et assurances pour deux petits bateaux, propriété du port. Le premier permet d'assurer l'entretien du port lui-même et notamment les amarres subaquatiques, les bouées et autre mobilier. Le personnel s'occupant de cet entretien a un brevet de plongée.

Le deuxième est au service du garde-bain de la piscine, qui l'utilise en cas d'urgence pour intervenir sur la partie lacustre de la piscine et de porter secours à des baigneurs en difficulté.

172.4272 : Les tarifs sont liés à des bases légales et il n'est pas possible d'augmenter les prix comme nous le voulons. Les prix de location sont en ligne avec d'autres communes lacustres, notamment celle de Lausanne.

Le port est exploité sur la base d'une concession payante accordée par le canton sous forme d'une redevance publique de grève. Il s'agit de surfaces gagnées sur l'eau par des remblais. Le Canton exige que la gestion du port ne conduise pas à la réalisation de bénéfices.

173.3012 : le chef d'exploitation de la piscine couverte doit assurer l'ouverture de Pully plage durant un mois et demi au printemps de chaque année. Cette absence nécessite l'engagement d'un auxiliaire pour le remplacer durant cette même période à la piscine couverte.

3 - Domaines et bâtiments

310.3141 : moins de travaux d'entretien prévu en 2018.

320.3115 : une remorque n'est pas un véhicule. Elle ne pouvait pas être comprise dans le préavis 03 sur les véhicules votés par le Conseil communal en 2017.

320.3146 : moins de travaux d'entretien en 2018. La différence avec 2016 provient de travaux d'entretien importants cette année et notamment la coupe d'arbres aux Daillettes.

320.4355.02 : les plaquettes sont aussi vendues aux particuliers.

330 : sur le déficit des vignes, il est bon de rappeler que la Commune ne peut pas toucher de subventions.

330.4355 : la récolte 2015 a été l'une des pires années à cause d'une sécheresse persistante durant l'été et les ventes 2016 s'en sont sensiblement ressenties. La production 2016 fournit par contre une production moyenne avec un raisin de très bonne qualité.

Les budgets 2017 et 2018 représentent un volume de vente normal, d'où l'augmentation par rapport aux comptes 2016.

350.4231 : les revenus locatifs diminuent légèrement. Le CMS a résilié son bail qui générait des loyers de CHF 80'000 par année. L'objet n'a pas été remis en location, car les surfaces seront destinées à l'extension de l'EMS du Pré de la Tour.

De même, l'immeuble du Prieuré 11 n'est plus loué, suite au préavis voté par le Conseil communal l'année dernière.

Les autres loyers (non-vacants) sont régulièrement adaptés à la hausse selon les normes légales en vigueur.

351.3011 : augmentation ordinaire. Engagement d'une personne dont une partie du cahier des tâches est l'entretien des nouveaux vestiaires du centre sportif de Rochettaz.

351.3114.10 : augmentation due à l'achat d'autolaveuses, machines de nettoyage à brosses circulaires et tournantes utilisées pour les grandes surfaces des salles de gym et des grands bâtiments scolaires.

351.4271 : bonne gestion de la Maison Pulliéranne, les locations sont en hausse.

512 - Bâtiments scolaires

512.3312 : l'augmentation des amortissements est relative aux préavis des APEMS des Alpes et Jules Loth.

512.3121 : l'augmentation de ce poste est due à la hausse des taxes sur l'eau.

512.4271 : l'augmentation est due à la revalorisation des locaux loués par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, des nouvelles structures comme l'UAPE Appartement des Alpes, Le cube et les APEMS Alpes et Jules Loth.

580 - Temples et cultes

580.3652 : participation au changement des fenêtres de l'église de St Nicolas de Flue, église catholique gérée par Lausanne, Pully et Belmont.

74 - Office du logement

Pas de remarques particulières

Prévisions sur de futurs investissements

171 : la piscine, de par son âge et son défaut majeur (son affaissement), va engendrer des coûts de rénovation très importants ces prochaines années.

Conclusion:

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget de la DDGS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission: André Ogay 25/11/2017

Rapport de la sous-commission DTSI à la Commission des finances

Budget 2018 - Direction des travaux et des services industriels

Membres de la sous-commission :
Jean-Marie Marlétaz, Michel Godart, Richard Golay

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission des finances,

La sous-commission s'est réunie le 13 novembre 2017 et a soigneusement examiné le budget 2018 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI composée de M. le Municipal Marc Zolliker et le Chef de service M. Thierry Lassueur a eu lieu le 17 novembre dans les bureaux de la Damataire.

Sept questions ont été posées par les membres de la Sous-commission à la Direction de la DTSI. La sous-commission remercie la Direction de la DTSI pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui ont donné entière satisfaction.

La sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2018 de la DTSI tel que proposé.

Questions et réponses :

1. 410.3114 / pg 23 : Achat machines, matériel exploitation CHF 96'000. -

Question : Eclaircissement sur type d'appareil, politique de renouvellement, reprise des anciens appareils, leasing ?

Réponse : Remplacement de plusieurs appareils achetés en 2007 (trois appareils de mesure «de marque Leica», une station totale (tachéomètre) ainsi que de deux GPS pour les relevés de terrain, canalisations, chantiers, projets, ...) Une reprise est faite concernant l'ancien matériel. Un leasing serait beaucoup plus onéreux (de 20 à 30 %), donc solution pas retenue !

2. 410.3185 / pg 23 : Honoraires et frais d'expertises CHF 369'500. --

Question : Justification de cette augmentation par rapport aux comptes 2016 ?

Réponse : Ce compte englobe beaucoup de choses : Divers honoraires concernant des études prospectives demandées par la DTSI, par exemple : le projet hydro Paudèze qui redémarre après une décision favorable de la justice (il avait dû être mis en veilleuse suite aux oppositions de Pro Natura et du WWF), des études concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, ou concernant de futurs chantiers (relevés de terrain etc.), des mandats spécialisés pour des bureaux d'ingénieurs (étude d'ouvrages complexes, études sur le trafic ...), des honoraires d'avocats.

3. 410.309.02 / pg 23 : Imputations internes diverses BIP CHF 450'100. --

Question : Pourquoi une augmentation de CHF de CHF 42'200. - par rapport au budget 2017 ?

Réponse : Compte imputé par la DAGF, lié à l'informatique, ce sont les investissements dus au développement de la cyberadministration, ces montants sont facturés par la DAGF aux autres services selon une clé complexe (nombre de postes, utilisateurs, volume des données traitées, ...) et gérés par le «BIP - Bureau Informatique de Pully». Augmentation des postes de travail. Projet GED (Gestion Electronique des Documents) ~ CHF 60'000.-, amortissement du nouveau central téléphonique ~ CHF 80'000. -.

4. 410.4359.00 / pg 24 : Ventes et prestations diverses + CHF 35'000. -

Question : Demande de précision concernant les commentaires ?

Réponse : Contribution allouée par le Canton pour le pilotage des études concernant l'axe fort de l'avenue de Lavaux (route cantonale de traversée de localité), qui est exécuté par la DTSI (M. Machu). Contrat signé avec le canton pour le pilotage de ces travaux avec un montant plafonné mais non forfaitaire, demande d'un décompte justificatif des heures consacrées.

5. 451.3809 / pg 29 : Attribution autres fonds de réserve

Question : Qu'est devenue la somme de CHF 1'063'890.42 (mentionnée dans les comptes 2016) ?

Réponse : Cette somme inscrite en charge correspond aux provisions comptables faites à la suite des recours de plusieurs propriétaires concernant la taxe de base des déchets ! Ces propriétaires ont été déboutés par la justice. (Les conséquences de cette décision favorable pour la commune se retrouvent dans le budget et sont traitées à la question 6).

6. 451.4812 / pg 29 : Prélèv. financements spéciaux incin. et élimin. ordures

Question : Pourquoi rien dans les comptes 2016 ?

Réponse : Concernant la taxe au sac et pour donner suite aux 3 premières années de rodage, le surplus des taxes et des recettes planifiées (surplus provenant du montant de la taxe fixé pour couvrir les frais de traitement des ordures et du paiement, après décision judiciaire, des taxes provisionnées par les recourants) sera rétrocédé par diminution sur 5 ans des provisions du compte de régulation. Après ces cinq ans, cette taxe sera réévaluée en fonction des coûts effectifs (toutefois, il est constaté un certain relâchement dans le tri des déchets d'où une augmentation de sacs blancs !).

7. 460.4809 & 4809.02 / pg 31 : Prélèvement autres fonds de réserve et renouvellement CHF 616'700. -- & s/fonds de rénovation CHF 405'000. -

Question : Explication de ces prélèvements ?

Réponse : C'est un compte qui n'est pas directement maîtrisé par la DTSI. Ce sont des prélèvements sur les fonds de rénovations concernant la vidange et la réhabilitation des digesteurs / contrepartie cpt. 460.3313 et la taxe concernant les micropolluants.

Les recettes prélevées sont insuffisantes par rapport aux charges et assainissements effectués !

Voir également les remarques et observations des comptes de la STEP / compte 471.3141.00 pg 60.

Michel Godart & Jean-Marie Marlétaz / rapporteurs

Pully, le 20 novembre 2017

Rapport de la sous-commission DUE à la Commission des finances

Budget 2018 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Membres de la sous-commission :
Anne Schranz, Jean-Robert Chavan, Daniel Aguet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2018 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail au municipal (M. Leuba) ainsi qu'au chef de service (M. Daucourt), que nous tenons à remercier pour la clarté et la précision de leurs explications. La sous-commission considère que les réponses apportées sont pleinement satisfaisantes.

Par conséquent, la sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2018 de la DUE tel que proposé, excepté la rubrique 420.4313 (voir ci-dessous).

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :

- Compte 420 - Urbanisme et Environnement
- Compte 441 - Parcs, Promenades et Cimetières

Veillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

P. VI en chiffres romains, poste 441.3011

- Entre le chef, les adjoints au chef, et les chefs d'équipes il y a 6 "cadres" pour 6 employés. N'est-ce pas un peu disproportionné ?

Réponse

Le chef jardinier et le responsable technique correspondent à 2 cadres. Les 3 chefs d'équipes (pour les 3 secteurs) sont des employés qui travaillent avec leurs équipes. Total : 10 employés. A cela s'ajoutent 5 apprentis, 1 auxiliaire et 1 civiliste à l'année, 1 personne placée par le chômage/ORP ainsi qu'une personne à 50% AI venant de Pro Infirmis. Total : 10 auxiliaires. Ainsi, le ratio entre les cadres et les employés n'est pas disproportionné.

420.3011 - Traitements du Personnel

- Demande de détails sur l'augmentation de CHF 41'500
→ Selon le rapport de l'année passée, CHF 25'000 sont budgétisées pour les augmentations
→ D'où vient la différence ? Sachant qu'il n'y a pas d'augmentation d'EPT

Réponse

Effectivement il y a CHF 41500. Cette année, il y a 0.3% d'indexation, ce qui représente environ CHF 5000, il y a environ à nouveau CHF 25'000 d'augmentations statutaires et enfin, cette année, il y a une gratification d'ancienneté et des heures supplémentaires pour CHF 10'000. On va essayer de ne pas payer une partie de ces heures mais cela fait plusieurs années que, chez certains collaborateurs, on n'arrive pas à compenser. Nous avons pris des mesures pour qu'il n'y en ait plus de nouvelles, mais c'est pour assainir la situation.

420.3040 et 3040.02 - Cotisations à la Caisse de Pensions

- Augmentation des cotisations à la caisse de pension. La hausse de salaire sous 420.3011 n'explique pas cette augmentation (cotisation moyenne sur 2016 et budget 2017 de 13,8%). La Commune cotise-elle plus pour les employés ?

Réponse

On ne peut pas calculer ainsi. Dans la caisse de pensions, il y a aussi les auxiliaires. Si l'auxiliaire reste plus d'une année, ce qui est le cas de deux d'entre eux, il y a un transfert automatique des personnes au plan du personnel fixe. De plus, les calculs sont estimatifs et on prend une marge.

420.3145 - Entretien des Parcs et des Zones de Loisirs

- Justification de l'augmentation de CHF 15'000 ?

Réponse

L'augmentation de CHF 15'000 représente la quote-part pour la réalisation de la manifestation « Tous à l'Est », pilotée par le Schéma directeur de l'Est lausannois.

420.3311 3312 3313 - Amortissements

- Demande de l'établissement d'un tableau avec montant et durée de l'amortissement restant pour chaque préavis

Réponse

Voir tableau annexe I.

420.4313 - Emoluments Administratifs

- Aucun revenu d'émoluments au budget contrairement à 2017 et 2016 sans explication. S'agit-il d'un oubli? Sachant qu'on avait entre 140'000 et 210'000 les années précédentes !

Réponse

Il s'agit effectivement d'un oubli dans le budget 2018, il faut compter CHF 140'000.00.

Par conséquent, le total des revenus du chapitre 4 doit être porté de CHF 13'314'400 à CHF 13'454'400 (amendement sur la rubrique 420.4313).

441.3011 - Traitements du Personnel

- Augmentation de la hausse de CHF 13'000 ? Budget pour les augmentations comme sur le compte 420.3011?

Réponse

L'augmentation statutaire représente CHF 12'000, l'indexation environ CHF 3000. Il y a une gratification de CHF 8000, mais un important différentiel salarial, ainsi que des gratifications de CHF 22'000 données en 2017 et non données en 2018 permettent de ramener l'augmentation à CHF 13000.

441.3145 - Entretien des Parcs et des Zones de Loisirs

- Demande de l'établissement d'un tableau détaillé des charges (comme l'année passée)
- Quelle est la différence entre le compte 420.3145 et 441.3145 ? Les deux comptes ont le même nom, à savoir « Entretien des parcs et des zones de loisirs »
- D'où provient l'augmentation de CHF 26'700 du compte 441.3145 ?

Réponse

Le tableau détaillé des charges se trouvent en annexe II.

Le compte N°420.3145 comprend des aménagements paysagers nouveaux, des aménagements en collaboration avec la Direction des travaux et des services industriels (intégration d'armoires électriques), la remise en état de fontaines, ainsi que le remplacement de plaques de rue.

Le compte N°441.3145 comprend des travaux sur des secteurs régis par des contrats d'entretien.

L'augmentation de CHF 26'700 est due à l'audit du BPA pour la sécurité des places de jeux. Elle correspond aux sécurisations nécessaires selon ce rapport et aux aménagements de ces places de jeux.

441.3188 - Frais de Transport

- Lesquels ? S'agit-il de Mobility ?

Réponse

Non, uniquement transport de matériaux par camions et évacuation des bennes de déchets verts.

Pour la sous-commission

Daniel Aguet

24/11/2017

ANNEXE I

Intitulé objet	Val. acquisition nette	Montant préavis pr amort. 2018	Nb. année amort.	Taux amort.	Val. résiduelle 01/01/2017	Amortiss. 2017	Budget 2018	Année fin amort.
	7,990,636.65				7,746,039.56	-383,066.00	-426,545.00	
09-09 PPA Ramuz-Tirage-Gare, crédit étude	314,758.70		5	20.00%	314,758.70			
01-08 Av. des Collèges, aménagements urbains	314,428.15		30	3.33%	188,666.81	-10,471.00	-10,471.00	2034
13-19 Ramuz-Source-Carvalho	15,097.75		30	3.33%	15,097.75	-503.00	-503.00	2046
01-14 Liaudoz, déviation, passage inf.	109,032.10		30	3.33%	69,057.10	-3,631.00	-3,631.00	2035
05-04 Av. de Lavaux, carrefour Raymondin	258,354.24		30	3.33%	198,079.44	-8,604.00	-8,604.00	2039
07-16 Ch. de Villardiez, amén. urbains	10,491.00		30	10.00%	3,146.40	-1,050.00	-1,050.00	2019
08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	31,654.30		30	3.33%	29,544.16	-1,055.00	-1,055.00	2044
09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	2,074.60		30	3.33%	1,728.00	-70.00	-70.00	2041
09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	109,038.20		30	3.33%	101,772.59	-3,631.00	-3,631.00	2044
10-05 PALM Priorité A, études (PALM)	99,761.35		5	20.00%	99,761.35			
10-05 PALM Priorité A, études (SDEL)	263,132.25		5	20.00%	263,132.25			
10-05 PALM Priorité A, études (Connexes)	926,268.40		5	20.00%	926,268.40			
14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	40,577.61	23,000.00	30	3.33%	40,577.61		-766.00	2047
14-20 Annexe-Ouest - Conformité + ascenseur	1,696,475.85		5	20.00%	1,696,475.85	-339,296.00	-339,296.00	2021
14-11 PQ "Vallon de la Paudèze"	189,623.95		5	20.00%	189,623.95			
14-24 Villardin / Joliette / Somnais / Verney	43,084.80		20	5.00%	43,084.80			
15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	11,256.95	-	20	5.00%	11,256.95		-563.00	2037
13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	45,595.50		30	3.33%	44,076.50	-1,519.00	-1,519.00	
13-02 Secteur Gare, phase 1	2,524,523.95		30	3.33%	2,524,523.95			
12-01 Réhaussement des ponts & réamén.		443,000.00	20	5.00%			-22,150.00	2037
11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	215,256.45		30	3.33%	215,256.45	-7,169.00	-7,169.00	2046
					6,975,889.01	-376,999.00	-400,478.00	

Intitulé objet	Val. acquisition nette	Montant préavis pr amort. 2018	Nb. année amort.	Taux amort.	Val. résiduelle 01/01/2017	Amortiss. 2017	Budget 2018	Année fin amort.
09-16 Developp. structures petite enfance 2	23,022.80	100,000.00	5	20.00%	23,022.80		-20,000.00	2022
					23,022.80	0.00	-20,000.00	

Intitulé objet	Val. acquisition nette	Montant préavis pr amort. 2018	Nb. année amort.	Taux amort.	Val. résiduelle 01/01/2017	Amortiss. 2017	Budget 2018	Année fin amort.
12-15 Mise en œuvre mobilité douce	60,665.35		10	10.00%	60,665.35	-6,067.00	-6,067.00	2026
					60,665.35	-6,067.00	-6,067.00	

Intitulé objet	Val. acquisition nette	Montant préavis pr amort. 2018	Nb. année amort.	Taux amort.	Val. résiduelle 01/01/2017	Amortiss. 2017	Budget 2018	Année fin amort.
14-22 Création Hôtel de Ville, concours	182,369.50		5	20.00%	182,369.50			
13-02 Secteur Gare phase 1	504,092.90		15	6.67%	504,092.90			
					686,462.40			

ANNEXE II

Ville de Pully

4423 Journal

Ville de Pully

Variante: 18 Budget 2018

Instance: 1 Version 1

Désignation	Budget 2017	Modifications	Budget 2018
3145 ENTRETIEN DES PARCS ET DES ZONES DE LOISIRS	1'386'300.00	26'700.00	1'413'000.00
Entretien ordinaire des espaces verts publics ou privés communaux			
Verrière : broyage de branches et autres déchets verts, conditionnement de déchets divers (tonte de gazon, foin, déchets de taille et tous déchets végétaux)	32'000.00	2'000.00	34'000.00
.			
entretien du secteur 1 :			
Réservoir des Daillettes/Parc des Daillettes/collège de Fontanettaz/ 4 Vents			
station électrique de Leisis/réservoir de Rennier/accotements du ch. de Rennier			
selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	48'400.00	400.00	48'800.00
Parc Daillettes : entretien nouvelles plantations	1'000.00		1'000.00
Descente de Rennier : entretien nouvelles plantations	4'500.00		4'500.00
Fauchage prairies talus, bords de routes	1'800.00		1'800.00
.			
entretien du secteur 2 :			
Collège de Chantemerle/église de Chantemerle/esplanade de Chantemerle/			
prairie naturelle de Chantemerle/plate-bandes av. de Bellevue et ch. des Oisillons			
selon contrat avec entreprise Heizmann Jardins SA à Riex	68'200.00	600.00	68'800.00
Collège de Chantemerle : entretien des plantations (2005)	2'000.00		2'000.00
Place de Chantemerle : entretien nouvelles plantations (2009)	3'000.00		3'000.00
Place de Chantemerle : entretien nouvelles plantations (2012 Imm Marmier, esplanade, av.B)	12'100.00		12'100.00
Entretien du talus nord de la surface sportive et abri PC (contrat annuel entr. Heizmann)	12'000.00		12'000.00
.			
entretien du secteur 3 :			
Centre sportif de Rochettaz (terrain A et alentours+ zones périphériques+étang/			
Club-House du Tennis club, alentours du dit et des courts de tennis/ch. de l'Etang			
selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	73'700.00	600.00	74'300.00
Réfection annuelle du terrain de foot "A", RealSport + terreau + plaquage	15'600.00	150.00	15'750.00
Recépage annuel des arbres de l'étang par tronçon et taille du cordon boisé au Nord	9'000.00		9'000.00
Curage du ruisseau	7'000.00		7'000.00
Fauchage prairies talus, bords de routes	2'100.00		2'100.00
.			
entretien du secteur 4 :			
Collège Arnold-Reymond/quartier du Pré de la Tour/av. de Lavaux/Parc toiture Migros/			
EMS Pré de la Tour/av. du Tirage/ pl. de la Gare/parc Pré de la Cure			
selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	90'900.00	800.00	91'700.00
Collège Arnold-Reymond : entretien nouvelles plantations y.c. biotope	8'300.00		8'300.00
Place Neuve : entretien nouvelles plantations	8'100.00		8'100.00

08.08.2017

Page 1

Ville de Pully

4423 Journal

Ville de Pully

Variante: 18 Budget 2018

Instance: 1 Version 1

Désignation	Budget 2017	Modifications	Budget 2018
entretien du secteur 5 :			
Collège Principal/collège Pierre d'Arvel et Loth/église St-Maurice/église du Coteau/			
Ramuz Est y.c. avenants			
selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel	86'300.00	800.00	87'100.00
Collège Arvel et Loth, av. et placette Tirage : entretien nouvelles plantations	3'500.00		3'500.00
Eglise du Coteau : entretien alentours UAPE	2'000.00		2'000.00
Entretien talus CFF (suite pose parois antibruit)	30'000.00	300.00	30'300.00
Av. Villardin/Ch de Somaïs : entretien annuel nouvelles plantations			8'000.00
.			
entretien du secteur 6 :			
Collège de Mallieu/bâtiment administratif damataire 13/ av. de Lavaux Est			
selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	46'300.00	400.00	46'700.00
Ensemble du secteur : entretien nouvelles plantations	2'000.00		2'000.00
Fauchage prairies talus, bords de routes	1'500.00		1'500.00
.			
entretien du secteur 7 :			
Collège et église de Chamblandes/terrain de sports de Carvahlo/parc Emilienne/Ramuz Ouest			
selon contrat avec entreprise Heizmann Jardins SA à Riex	46'500.00	400.00	46'900.00
(Collège et Cure de Chamblandes : réhabilitation et plantation des haies)	17'100.00		0.00
Terrain de sports de Carvahlo : réfection de la pelouse et entretien de la haie	3'000.00	1'000.00	4'000.00
Collège et Cure de Chamblandes : entretien nouvelles plantations			9'000.00
Ramuz - Source Arrêt TL			5'000.00
.			
entretien du secteur 8 :			
Chemin piétonnier et arborisation au droit du centre administratif de Tetra-Laval,			
à l'av. Général Guisan/accotements du ch. du Manoir			
selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel	9'200.00	100.00	9'300.00
.			
entretien du secteur 9 :			
Collège des Alpes/aménagements sportifs périphériques/av. des Alpes tronçon Est			
selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	52'800.00	500.00	53'300.00
Collège des Alpes : entretien Skate-park	1'500.00		1'500.00
Fauchage talus prairie et talus bords de route			2'000.00
.			

08.08.2017

Page 2

Désignation	Budget 2017	Modifications	Budget 2018
entretien du secteur 10 : Giratoires de la Perraudettaz et du ch. du Liaudoz et leurs abords selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	9'900.00	100.00	10'000.00
entretien du secteur 11 : Piscine Pully-Plage/place du Port de Pully (Pitch)/STEP+terrain de sports face STEP selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	99'800.00	900.00	100'700.00
Piscine entrée Ouest + parking : entretien nouvelles plantations	7'300.00		7'300.00
Piscine : taille des pins au Nord selon convention	4'000.00		4'000.00
Piscine : réfection pelouse + traitement tréflés	7'000.00		7'000.00
Piscine : mise en place et hivernage des palmiers			11'000.00
Piscine : réaménagement des massifs des bassins + "plage"			25'000.00
entretien du secteur 12 : Collège de Mailieu, entretien toitures végétalisées selon contrat entr. Geneux-Dancet	7'000.00		7'000.00
entretien du secteur 13 : Collège Arnold-Reymond, entretien toitures végétalisées selon contrat entr. Geneux-Dancet	17'000.00	150.00	17'150.00
entretien du secteur 14 : Av. de Lavaux Est, Giratoire Samson-Reymondin, selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	9'100.00	100.00	9'200.00
entretien du secteur 15 : Montillier - Fau-Blanc, entretien plantations	3'000.00		3'000.00
Av. de Lavaux 63 carrefour : convention pour entretien des plantations	700.00		700.00
Av. de Lavaux 63 carrefour : entretien des plantations suite travaux DTSI	3'100.00		3'100.00
Entretien du patrimoine arboricole communal : Chenilles processionnaires du pin, élimination des cocons (selon arrêté du Conseil d'Etat du 7 déc. 2005) : intervention entreprises extérieures	4'000.00		4'000.00
Abattage d'arbres d'ornement de haute futaie et sécurisation peupliers (sur 3 ans)	45'000.00		45'000.00
Elagage, taille d'entretien, haubannage d'arbres majeurs	30'000.00	5'000.00	35'000.00
Renouvellement d'arbres d'avenue : fourniture des arbres, fosses, plantation, tuteurage	30'000.00		30'000.00

08.08.2017

Page 3

Désignation	Budget 2017	Modifications	Budget 2018
Entretien spécifique des places de jeux pour enfants : Remplacement de pièces défectueuses, réparation de clôtures	7'000.00		7'000.00
Sécurisation ponctuelle suite rapport BPA	30'000.00		30'000.00
Privatisation de l'entretien et contrôle annuel obligatoire	15'000.00		15'000.00
Réaménagement place de jeux Chantemerle et Pré Clos (collège principal en 2017)	40'000.00	25'000.00	65'000.00
Parc Guillemin pataugeoire : mise en service et hivernage + produits de traitement	7'000.00	500.00	7'500.00
Travaux de construction et/ou de réfection d'ouvrages et d'équipements spécifiques : Serrureries diverses	3'500.00		3'500.00
Pieds de bancs et lattes (20 bancs)	17'000.00		17'000.00
Résorption des lieux accidentogènes sur budget Voirie (3142.431 = CHF 20'000.-)			
Entretien spécifique du cimetière de Chamblandes : Remplacement des haies de thuyas : secteurs à définir (200 Taxus)	6'500.00		6'500.00
Drainage secteur à définir	2'000.00		2'000.00
Réfection des cheminements piétons et alignement bordures 1 secteur/an	30'000.00		30'000.00
Réseaux d'arrosage : Recherche de fuite d'eau et réparation sur réseaux d'arrosage par entr. extérieures	25'000.00		25'000.00
Mise en service et hors service saisonnières + entretien annuel entr. Mécano aquatechnique	25'500.00		25'500.00
Entretien et modification des réseaux d'arrosage automatiques dans les secteurs	10'000.00		10'000.00
Révision annuelle des disconnecteurs (24x CHF 250.-)	6'500.00		6'500.00
Cimetière : réfection réseau arrosage secteurs désaffectés	12'000.00		12'000.00
Collège des Alpes : réfection complète du terrain de sport	58'000.00	-58'000.00	0.00
Fontaines : Mise en service et hors service des fontaines P+P + entretien annuel	10'000.00	2'000.00	12'000.00
Rives du Lac : aménagements paysagers divers	18'000.00		18'000.00
Aménagements paysagers divers : Davel 2	70'000.00		70'000.00
Parcelle des 4 Vents : gestion des moutons d'Ouessant	7'000.00		7'000.00
Fauchage à la faux des zones de captage (Repris par DTSI)			0.00
Plantes invasives : contrôles et éradication	8'000.00		8'000.00

08.08.2017

Page 4

Rapport de la sous-commission DJAS à la Commission des finances

Budget 2018 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

Membres de la sous-commission :
Gérald Cuche, Anne Ganty, Carlos Guillen

La sous-commission s'est réunie le lundi 13 novembre de 17h30 à 19h30.

Les informations contenues dans le présent rapport lui ont été communiquées par :

- Mme Jacqueline Zecchin, Responsable financière à la Fondation de l'enfance et jeunesse
- M. Cédric Bonzon, Responsable financier à la DJAS
- M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal
- M. Alain Peretten, Directeur du CSR Pully-Lavaux-Oron

Elle a procédé à l'examen du budget poste après poste et obtenu des réponses claires et précises à ses diverses questions.

Pour l'établissement du rapport, la sous-commission s'est concentrée sur deux développements, qu'elle a considérés d'intérêt général et particulier :

1. Prévoyance sociale

Introduction

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

Couche 1 - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation et gains immobiliers, impôts sur les successions, impôts sur les frontaliers).

Couche 2 - Financement par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes.

Couche 3 - Financement en point d'impôts écrêtés.

(informations obtenues en 2016 par Monsieur Claude-Alain Chuard, Chef des finances de la Ville de Pully dans le cadre de la présentation du budget 2017)

Pour Pully, le montant de la facture sociale dans le cadre du budget 2018 s'élève à

CHF 31'997'000.00, après déduction du décompte final de 2017.

D'autre part, la contribution des communes, 50% du financement total de la facture sociale, représente CHF 770'500'000.00. Par son financement, la Ville de Pully paie 4.15% de la facture sociale des 309 communes vaudoises.

Pour plus de précisions, vous trouverez en annexe un graphique du fonctionnement des structures ayant trait à la prévoyance sociale, ci-après, des informations sur les divers régimes concernés par la facture sociale (informations selon la brochure « Etat de Vaud - la facture sociale - édition 2017 »), ainsi que des données concernant le nombre de dossiers actifs de Pulliérans bénéficiaires d'une aide sociale et cela par régime.

Régime 1 : PC à domicile et hébergement		
<i>1.1 Prestations complémentaires AVS/ AI (PC AVS/ AI)</i>		
Description	Régime fédéral visant à couvrir dans une mesure appropriée, avec les autres revenus, les besoins vitaux des personnes âgées, des survivants et des personnes handicapées.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 141.5 mios	2015 : CHF 173.9 mios (+23%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	Démographie des personnes en âge AVS (prévision de croissance de +1.8% par an en moyenne de 2015 à 2020 contre +2.6% entre 2010 et 2015) ↗	
<u>Ville de Pully</u>		659
Nombre de dossiers actifs en 2016		
Nombre de dossiers actifs dans les 14 communes de la région en 2016		1925

Régime 1 : PC à domicile et hébergement		
<i>1.2 Aide aux personnes hébergées en EMS</i>		
Description	Aide individuelle pour le paiement des frais socio-hôtelières des personnes hébergées en EMS, assortie individuellement d'une aide financière au conjoint resté à domicile.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 50.8 mios	2015 : CHF 50.0 mios (-1.5%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	- Extension du réseau des EMS ↗ - Vieillessement de la population et besoins accrus en structures d'accueil (y compris de courte durée) et en prestations à domicile facturées sous condition de ressources. ↗ - Augmentation de la clientèle ne pouvant pas bénéficier de rente AI, mais nécessitant un hébergement. ↗	
<u>Ville de Pully</u>		Non communiqué
Nombre de dossiers actifs en 2016		

Régime 2 : Subsidés aux primes d'assurance maladie <i>Subsidés aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition financière modeste et les bénéficiaires du Revenu d'insertion</i>		
Description	Aide individuelle pour le paiement des primes d'assurance maladie	
Dépenses nettes	2011 : CHF 47.2 mios	2015 : CHF 72.4 mios (+54%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	- Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III) en 2019, les subsidés couvriront la part des primes LAMal dépassant le 10% du revenu des ménages. ↗ - Hausse régulière des coûts de la santé et donc des primes. ↗	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016 selon l'OVAM		2607
Taux en % de la population de Pully		14.64%
Nombre de dossiers actifs dans les 14 communes de la région en 2016		9653
Moyenne cantonale en %		27%

Régime 3 : R.I. et participation cantonale à l'assurance chômage <i>3.1 Revenu d'insertion (R.I.) et divers SPAS (prévoyance et aide sociale)</i>		
Description	Le R.I. permet aux personnes sans emploi, sans droit à des prestations d'une assurance sociale, en attente de prestations, ou avec un revenu ne leur permettant pas d'atteindre le minimum vital, de bénéficier d'une aide financière publique et de mesures d'insertion sociale. L'aide financière est subsidiaire à l'entretien prodigué par la famille, aux prestations des assurances sociales et aux autres prestations sociales fédérales, cantonales, communales ou privées.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 172.8 mios	2015 : CHF 227.9 mios (+27.9%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	- Mesures d'assainissement de l'assurance invalidité fédérale ↗ - Réduction des prestations de l'assurance chômage ↗ - Evolution du nombre de réfugiés statutaires présents après les 5 ans pendant lesquels la Confédération assure un financement. ↗	

Régime 3 : R.I. et participation cantonale à l'assurance chômage <i>3.2 Participation cantonale à l'assurance chômage et mesures d'insertion professionnelle du Service de l'emploi (SDE)</i>		
Description	Le service de l'emploi via les Offices régionaux de placement (ORP), la logistique des mesures de marché du travail (MMT) et les mesures d'insertion professionnelle RI (MIP) permettent aux personnes sans emploi et bénéficiaires du R.I. social de se réinsérer dans le marché du travail.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 21.0 mios	2015 : CHF 19.9 mios (-5.5%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	De nombreux facteurs peuvent affecter le marché du travail : lutte contre l'immigration de masse, remise en cause du principe de libre circulation, généralisation du protectionnisme économique, etc. Il n'est toutefois pas possible d'identifier des éléments précis et surtout d'apprécier leur réel impact sur le régime de la facture sociale.	

Régime 3 : R.I. et participation cantonale à l'assurance chômage		
3.3 Hospitalisation d'urgence		
Description	Couverture des frais de séjour des personnes hospitalisées sans couverture médicale ou hébergées dans des établissements médico-sociaux non reconnus d'intérêt public.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 1.0 mios	2015 : CHF 1.2 mios (+25.8 %)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	• Durcissement de la politique d'accueil ou d'asile et augmentation des soins d'urgence et hospitalisation concernant la population cible de cette convention ↗ • Accès amélioré des populations concernées à une activité lucrative salariée ↘	
Récapitulation point 3 :		
Prestations servies RI 2016 - CSR Est Lausannois - Oron - Lavaux (14 communes)		
RI Standard	15'852'758.66	CHF 15'914'388.71
Casual (25)	60'830.05	
Garanties loyer	800.00	
Ville de Pully dossiers actifs = ménages bénéficiaires		331
Nombre de dossiers actifs dans les 14 communes de la région en 2016		852
Régime 4 : Subventions et aides aux personnes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales		
Description	Les établissements socio-éducatifs pour personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales offrent des prestations d'hébergement et d'occupation (centres de jour et ateliers) à ces dernières. Les prestations fournies sont orientées prioritairement vers l'insertion sociale. Les séjours en établissement socio-éducatifs sont financés, d'une part, par une contribution personnelle du résident et, d'autre part, par une aide individuelle (versée à l'institution).	
Dépenses nettes	2011 : CHF 85.5 mios	2015 : CHF 109.1 mios (+27.5%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	• Le vieillissement des personnes et la recrudescence de pathologies plus lourdes génèrent une croissance des coûts en constante augmentation. ↗ • Développement d'alternatives aux placements institutionnels par le déploiement de prestations en milieu ordinaire par le réseau institutionnel. ↘	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016		Non communiqué

Régime 5 : Prestations pour la famille et autres prestations sociales	
5.1 Avances sur pensions alimentaires	
Description	Aides accordées lorsque la débitrice ou le débiteur de pensions alimentaires ne remplit pas ses obligations d'entretien envers son ex-conjoint(e) ou ses enfants.

Dépenses nettes	2011 : CHF 2.5 mios	2015 : CHF 3.4 mios (+37%)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	Projet de revalorisation des normes de revenus et d'avances en 2017 ↗	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016		Non communiqué

Régime 5 : Prestations pour la famille et autres prestations sociales <i>5.2 Prestations cantonales complémentaires pour familles (PC familles)</i>		
Description	Régime cantonal visant à soutenir financièrement les familles avec enfants de moins de 16 ans disposant de revenus d'activité lucrative insuffisants pour couvrir leurs besoins vitaux.	
Dépenses nettes ⁸	2011 : 0	2015 : CHF 15.2 mios
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	Modifications d'autres dispositifs sociaux intervenant en amont ↗	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016		37
Nombre de dossiers actifs dans les 14 communes de la région en 2016		142

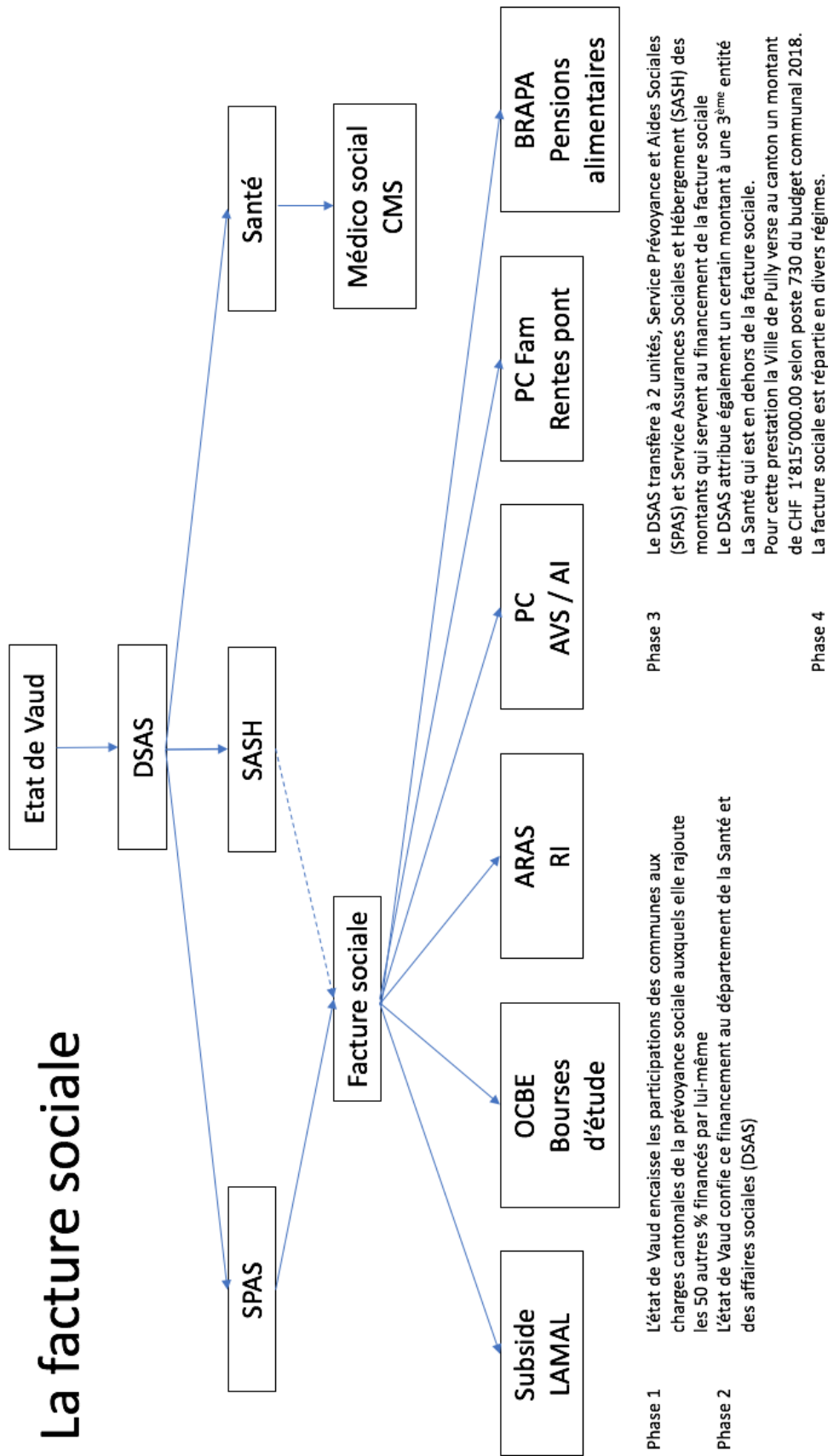
⁸ Jusqu'en 2013, les prestations ont été entièrement couvertes par les contributions versées par les employeurs, les personnes salariées et les personnes indépendantes, ainsi que par l'excédent des contributions des années précédentes.

Régime 5 : Prestations pour la famille et autres prestations sociales <i>5.3 Prestations cantonales de la rente-pont</i>		
Description	Régime cantonal destiné à couvrir les besoins vitaux des personnes proches de l'âge de la retraite qui n'ont pas droit aux indemnités de chômage, afin de leur permettre d'atteindre l'âge AVS sans avoir à recourir à l'aide sociale ou à une retraite anticipée AVS et LPP.	
Dépenses nettes ⁹	2011 : 0	2015 : 0
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	Modifications d'autres dispositifs sociaux intervenant en amont ↗	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016		14
Nombre de dossiers actifs dans les 14 communes de la région en 2016		37

⁹ Pour les années 2011-2015, les prestations ont été entièrement couvertes par les contributions versées par les personnes salariées et par l'excédent des contributions des années précédentes.

Régime 5 : Prestations pour la famille et autres prestations sociales	
5.4 Autres prestations	
Les autres prestations de ce régime représentent 2.9% des dépenses nettes de la facture sociale 2015, soit 20.9 millions de francs. Elles concernent notamment les prestations suivantes :	
- Subventions relevant de l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) - Caritas, CSP, Fondation PROFA, institutions diverses pour le maintien à domicile, allocations de maternité, allocations pour enfant handicapé à domicile, allocations familiales pour non actifs, etc.	

Régime 6 : Bourses d'études et d'apprentissage		
Description	Les bourses d'études et d'apprentissage consistent en une aide financière de l'Etat, octroyée à certaines conditions, à toute personne s'engageant dans une formation professionnelle ou dans la poursuite des études après le terme de la scolarité obligatoire. Ce soutien financier est destiné à compléter celui de la famille, au besoin à y suppléer.	
Dépenses nettes	2011 : CHF 26.6 mios	2015 : CHF 26.6 mios (-)
Evénements susceptibles de modifier le montant des dépenses	• Augmentation du nombre d'étudiants et d'apprentis (démographie, structure des formations reconnues et marché de l'emploi). ↗ • Augmentation des coûts de formation (hypothèse analysée actuellement par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique). ↗ • Introduction de nouvelles déductions fiscales (par ex.: déduction des frais de garde) ↗ • Changements liés à la politique sociale, dont notamment une éventuelle modification des barèmes, en particulier celui ayant trait aux loyers, lesquels ont une influence sur ceux de l'Office cantonal des bourses d'études. ↗	
Ville de Pully Nombre de dossiers actifs en 2016		Non communiqué



Accueil de l'enfance

Les activités de l'accueil des enfants de 0 à 10 ans figurent dans plusieurs comptes :

Compte	Désignation	Charges en CHF
710.3655.03	Réseau d'accueil de l'enfance	230'000.00
711	Petite enfance et jeunesse (après déduction de l'imputation concernant animation et prévention scolaire)	3'974.500.00
760	Accueillantes en milieu familial (après déduction de la participation des parents et de la subvention FAJE, et sans la participation des communes de Paudex CHF 42'900.00 - Belmont CHF 64'300.00 - Lutry CHF 85'700.00)	342'900.00
Total des charges selon budget 2018		4'547.400.00
Total des charges selon budget 2017		3'785'400.00
Augmentation budgétaire 2017-2018		762'000.00

Pour expliquer et comprendre les raisons de cette augmentation, voici un tableau d'occupation par sites, la répartition des structures, ainsi que le budget de la fondation de l'enfance et de la jeunesse concernant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry.

Tableau représentant pour les préscolaires et parascolaires diverses données d'occupation de sites

	Accueil préscolaire Pully 0-4 ans	Nurserie	Garderie	AFJ	Accueil parascolaire Pully 4-10 ans	Accueil collectif	AFJ
2017	Nombre de sites	2	3	16	Nombre de sites	6	13
2018	Nombre de sites	2	4	15	Nombre de sites	8	8
2017	Effectif du personnel en EPT	17.73	29.39	8.3	Effectif du personnel en EPT	34.02	1.5
2018	Effectif du personnel en EPT	19.39	43.07	7.2	Effectif du personnel en EPT	52.43	1.3
2017	Nombre places disponibles	34	87	47	Nombre places disponibles	356	24
2018	Nombre places disponibles	34	131	46	Nombre places disponibles	508	24
2017	Liste d'attente	194	57	38	Liste d'attente	88	6
2018	Liste d'attente	191	61	48	Liste d'attente	0	3

Cette fondation comprend :

2017	2018	
1	1	Bureau administratif
4	5	UAPE : les Alpes - Les Copains - Paudex - Fontanettaz - l'Appart
2	3	APEMS : Jules Loth - Mallieu - le Cube
3	4	Garderies : du Parc - Le Côteau - Les Petits Pas - Nouvelle Garderie
2	2	Nursérie : Les Alpes - La Tourterelle
1	1	Espace Jeunes

**Budget total de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse
comprenant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry**

REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018
	CHF	CHF	CHF
CHARGES DU PERSONNEL (y compris charges sociales)	6'563'862.10	6'953'900.00	8'671'600.00
FRAIS DE LOCAUX (y compris eau, électr. + ass RC, ECA)	674'473.75	716'700.00	876'300.00
CHARGES ADMINISTRATIVES	127'378.31	100'000.00	137'200.00
INVESTISSEMENT-MATERIEL ET FRAIS DIVERS	228'328.22	201'600.00	253'700.00
ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES	756'241.49	827'300.00	1'149'400.00
CHARGES FINANCIERES	3'922.92	3'500.00	5'400.00
OUTSOURCING	49'522.00	148'500.00	157'300.00
TOTAL CHARGES	8'403'728.79	8'951'500.00	11'250'900.00
* arrondi 1 chiffre après la virgule, 0.04%-0%			
REPARTITION DES REVENUS PAR NATURE	COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018
	CHF	CHF	CHF
FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS	3'785'914.50	3'707'600.00	4'436'600.00
REMBOURSEMENTS DIVERS	269'445.75	119'600.00	121'400.00
SUBVENTIONS FAJE/OFAS	1'099'800.35	1'276'900.00	2'047'300.00
MANDAT DE GESTION STRUCTURES PAUDEX	137'960.00	129'000.00	131'000.00
SUBVENTION DES COMMUNES	3'110'607.24	3'718'300.00	4'514'600.00
PRODUITS FINANCIERS	0.95	100.00	0.00
TOTAL REVENUS	8'403'728.79	8'951'500.00	11'250'900.00
	100%	100.0%	100.0%

Questions complémentaires

Page 45	Cpte 720.3665	Aides individuelles prévoyance sociale	CHF 120'000.00
Remarques	Aide complémentaire communale destinée aux bénéficiaires des prestations complémentaires		
Questions :	1. Cette aide est-elle complémentaire à celle accordée par les prestations cantonales ? 2. Combien de bénéficiaires pulliérans sont-ils concernés ? 3. Quelle est la nature de cette aide ?		
Réponses :			
L'aide complémentaire communale (ACC) a été conçue comme une aide subsidiaire aux aides fédérales et cantonales (subsidiarité toujours valable aujourd'hui), dont le but est de contribuer à améliorer le niveau de vie des bénéficiaires des PC AVS/AI - principalement de personnes âgées - dont les ressources sont très modestes. Peuvent prétendre à l'ACC, les personnes domiciliées sur le territoire communal, justifiant une durée minimale de résidence. L'ACC se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage. A cela peuvent s'ajouter CHF 30.00 supplémentaires pour loyer élevé (pour compenser la cherté des loyers à Pully, le règlement prévoit une aide supplémentaire pour les bénéficiaires dont le loyer dépasse le montant couvert par les PC AVS/AI) et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge. Il y a actuellement 81 bénéficiaires (90 bénéficiaires pour l'année 2016).			

Page 47	Cpte 780.3520.03	Participation à l'agence assurances sociales	CHF 272'000.00
Questions :	1. Que finance ce montant ? 2. Quelle est la base de calcul ?		
Réponses :			
1. Il assure le fonctionnement des « Agences d'assurances sociales » 2. La base de calcul est en francs par habitant. Environ CHF 15.00 par habitant Le montant du budget concernant les 14 communes de l'ARAS Lausanne-est / Lavaux / Oron est de CHF 1'022'000.00			

Page 62	Cpte 661.3123.06 Cpte 661.3123	CHF 2'500.00 CHF 11'000.00
Remarques	Adaptation du budget suite à une meilleure gestion des consommations et l'utilisation des déshumidificateurs selon les nécessités	
Questions :	1. Pour quels besoins ou circonstances des déshumidificateurs sont-ils utilisés ? 2. Quel démarche a été entreprise pour assurer une meilleure gestion des consommations ?	
Réponses :		
1. Selon les conditions météo ou réparations en cours, l'utilisation de déshumidificateur peut s'avérer nécessaire. Néanmoins ces appareils ne sont pas utilisés en permanence. 2. Concerne uniquement les frais de consommation d'électricité. On tient compte d'une moyenne, étant donné qu'en 2016, une importante note de crédit suite aux importants		

acomptes versés a été effectuée. Nous sommes tout de même prudents dans le fait où les constructions vieillissent et présentent des pannes régulières au niveau des infrastructures. La consommation varie selon l'occupation et le nombre d'engagement.			
Page 63	Cpte 661.3189.00	Part aux frais informatiques	CHF 38'800.00
Remarques	Importante diminution des coûts liée à la future régionalisation impliquant une adaptation de la répartition financière selon les besoins et utilisation		
Questions :	La régionalisation n'est pas encore effective, cela mérite des explications ?		
Réponses :			
Les coûts informatiques ont été évalués à la baisse par le fait que les montants réservés pour le développement des projets ont été supprimés, ainsi que l'exploitation de SIGIP puisque nous sommes lecteur du système et non utilisateur. Etant en veille de régionalisation, nous avons avec le responsable du BIP effectués une analyse approfondie pour évaluer les besoins concrets. D'autre part, dans le futur, le système informatique pour les tâches principales dépendra du canton, seuls les domaines RH et Finances peuvent nécessiter des accès à un système communal.			

2. Conclusion

Fondée sur son analyse et les réponses claires et précises données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget de la DJAS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission : Gérald Cuche / Carlos Guillen/ Anne Ganty

Pully, le 24 novembre 2017